



COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 40
FÉVRIER 2023

Séance du Conseil Municipal du mardi 3 janvier 2023

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, Mme GRÉGOIRE Corinne,
Mme BERTHOLON Stéphanie, Mme ROSSET Sandra,
M. THEVENOT Gérald, M. CARTILLIER Antoine et M. UGO Alexandre.

ABSENTES : Mme LOUBET Chantal, Mme RAPIN Christiane

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Sandra ROSSET

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 6 décembre 2022 adopté à l'unanimité.

FINANCES

Information sur les recettes perçues : FDPTP, FDPTA, Fond frontaliers

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu diverses recettes :
- 4 487 € au titre de l'année 2022 concernant le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle,
- 138 879 € au titre de l'année 2022 concernant le fond de péréquation de la taxe additionnelle sur les droits de mutation,
- 571 698 € concernant les fonds frontaliers au titre de l'année 2022.

Délibération : Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

Monsieur le Maire présente ensuite un tableau mentionnant le montant des subventions versées en 2022 et les demandes reçues jusqu'à ce jour.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'ALLOUER la somme de 41 514,00 € au titre des subventions 2023 qui seront versées à diverses associations, conformément au tableau ci-après, afin d'aider au financement de ces dernières.

NOM DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE	2023
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ballaison	150 €
Association Sports et Loisirs de Ballaison	1 000 €
Bibliothèque de Ballaison	2 500 €
Chœur Lac et Colline	250 €
Sou des Ecoles de Ballaison	1 035 €
Club de la Pierre à Martin	560 €
AFN Ballaison	350 €
A.P.E.I. Thonon Chablais	50 €
Association Donneurs de Sang de Bons-en-Chablais	150 €
Association Donneurs de Sang du Bas-Chablais	100 €
Carcajou	150 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale	50 €
La Courte-Echelle	900 €
M. J. C. Intercommunale Chablais - Secteur Jeunes	18 244 €
Croqueurs de Pomme	30 €
Association Communale de Chasse Agréée	500 €
Maison Familiale Rurale de Bonne	35 €
FC Ballaison	15 000 €
Chambre de métiers et de l'artisanat	320 €
Collège du Bas Chablais	140 €
TOTAL	41 514 €

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 - MJC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention de mission a été signée en 2020 entre la MJC CHABLAIS et les communes de Ballaison, Bons-en-Chablais, Loisin et Douvaine.

Les orientations en matière de politique jeunesse ont donc été définies conjointement entre les communes de Ballaison, Bons-en-Chablais, Douvaine et Loisin et s'articulent autour de 3 axes :

- L'action éducative et la citoyenneté,
- L'action sociale et la solidarité,
- L'action culturelle.

Les partenaires entendent conclure une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs qui définit les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par chacune des collectivités engagées. Elle prendra effet le 1^{er} janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2025. Elle pourra être expressément renouvelée.

Monsieur le Maire leur demande de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs proposée entre la MJC CHABLAIS et les 4 communes de Ballaison, Bons-en-Chablais, Douvaine et Loisin pour la période 2023-2025,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information - Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire

La demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) a été envoyée le 13 décembre dernier. La réponse sur le montant de la subvention attribuée est attendue pour la fin du 1^{er} trimestre 2023.

La phase APS a été validée le 7 décembre dernier, ce qui a permis d'enclencher la phase APD avec une validation prévue le 27 janvier 2023. Les délais sont pour l'instant respectés, ce qui va permettre de déposer le permis de construire en février et de débiter les travaux en septembre.

Lors de la dernière réunion, les architectes ont demandé à ce qu'une étude géotechnique soit réalisée. Cette étude permettra d'adapter au mieux les fondations du bâtiment avec la nature du terrain. A ce jour des devis ont été demandés.

Thonon Agglo interviendra prochainement concernant le reliquat de la parcelle du groupe scolaire, sur ce qui est possible ou non de réaliser.

Délibération : Actualisation des tarifs des services municipaux de la Péris'cool pour 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les tarifs établis en début d'année scolaire 2022/2023.

Monsieur le Maire précise que le prestataire de la restauration collective, Mille et un repas nous a informés de son obligation d'actualiser les tarifs des repas en raison notamment de l'inflation et de la pénurie de produit.

Dans ce contexte, voici les nouvelles propositions sur lesquelles le Conseil municipal est amené à délibérer :

- Une proposition tarifaire avec la prise en compte de l'augmentation des coûts, supportée à 100 % par les familles,
- Une proposition tarifaire avec l'augmentation des coûts supportée à 50% par les familles et 50 % par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 7 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

- FIXE la tarification des services municipaux de la Péris'cool pour l'année scolaire 2023 telle que proposée dans la proposition n°2.
- DIT que cette tarification est applicable à compter du 1^{er} février 2023 et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil municipal fixant de nouveaux tarifs.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

Voici donc les nouveaux tarifs applicables dès le 1^{er} février 2023 :

PROPOSITION 2 TARIFS QF 2023 PEC 50% famille - 50% commune

Tranches QF	Accueil du matin / jour	Restaurant scolaire / repas	Restaurant scolaire / jour PAI	Accueil du soir / heure (goûter compris)	ALSH Matin (repas)	ALSH Journée (repas + goûter)	ALSH Après midi (goûter)
QF A : 400	3.60 €	1	1.50 €	3.69	13.38	15.47	8.09
QF B : entre 401 et 900	3.80 €	5.77		3.89	15.38	18.47	10.09
QF C : entre 901 et 1150	4.00 €	6.07		4.09	19.38	22.47	12.09
QF D : entre 1151 et 2000	4.20 €	6.37		4.29	21.38	24.47	14.09
QF E : + 2000	4.45 €	6.72		4.54	22.48	25.72	14.84
QF F : Communes extérieures	4.70 €	7.07		4.79	23.68	27.02	16.04
Présences majorées	5.20 €	7.42	2 €	5.04			

PROPOSITION TARIFS QF PERSONNEL MAIRIE JANVIER 2023

Tranches QF	Accueil du matin / jour	Restaurant scolaire / repas	Accueil du soir / heure (goûter compris)	ALSH Matin (repas)	ALSH Journée (repas + goûter)	ALSH Après midi (goûter)
2022-2023	3.90 €	5.75 €	3.95 €	15.20 €	18.25 €	10.05 €
janv-23	3.90 €	5.95 €	3.99 €	15.38 €	18.50 €	10.10 €

TARIFS REPAS DU PERSONNEL DE LA MAIRIE ET DES ENSEIGNANTS 2023

Tranches QF	Période scolaire	Vacances scolaires
2023	4.76 €	4.94 €

AFFAIRES JURIDIQUES

L'arrêt de la Cour d'Appel concernant le litige opposant la commune et les Messieurs Toutin et Brunet va être transmis à la Direction Départementale des territoires (DDT) afin qu'elle recouvre les sommes dues à la commune.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 3 janvier 2023

Déclarations préalables :

- Dépôt le 04/07/2022 : DP 74 025 22 B0040 : Mme Christèle TAROUT, lieu-dit : « Les Patèzes ». Réalisation d'un balcon en métal, zone Uh. Modification d'une fenêtre en porte-fenêtre, rénovation et alignement d'une autre fenêtre. La pétitionnaire a déclaré qu'elle ne donnera pas suite à ce dossier. Cette DP est tacitement refusée depuis le 11/10/2022.
- Dépôt le 02/09/2022 : DP 74 025 22 B0054 : M. GENGEMBRE Rémy, lieu-dit : « Les Esserts », zone Ud. Piscine 9 X 4 m. Demande de pièces complémentaires le 26/09/2022, en attente de la réponse du pétitionnaire. Le pétitionnaire ne donne pas suite à ce projet. Cette DP est tacitement refusée à la date du 27/12/2022.

- Dépôt le 03/10/2022 : DP 74 025 22 B0063 :
M. SANZ Daniel, lieu-dit : « Champ de la Vigne, zone agricole. Réalisation d'une piscine de 8X4 m. Avis favorable de Thonon Agglomération, service Eaux Pluviales. Décision de non opposition tacite depuis le 27/11/2022.
- Dépôt le 13/10/2022 : DP 74 025 22 B0065 :
Mme COURTEUX-FOUZARI Emilie, lieu-dit : « Tennebrey », parcelle située en partie en zone Uh et en partie en zone Ud. Aménagement d'une ancienne buanderie en salon de coiffure de 7,20 m² = changement de destination. Demande de pièces complémentaires émise le 18/10/2022. La pétitionnaire a déposé des pièces complémentaires le 22/11/2022. Arrêté sans opposition émis le 15/12/2022.
- Dépôt le 14/11/2022 : DP 74 025 22 B0068 :
Société GAN ENERGY, pour M. BIMET Pascal, lieu-dit : « La Caserne », zone Ud. Installation d'un système photovoltaïque en surimposition de toiture, surface de 30 m². Arrêté sans opposition émis le 09/12/2022.
- Dépôt le 15/11/2022 : DP 74 025 22 B0069 :
M. BOULENS Bertrand, lieu-dit : « Champs de la Croix », zone A. Agrandissement d'un balcon en façade EST, création d'une lucarne en toiture en façade SUD, pour éclairage des combles. Demande de pièces complémentaires émise le 6/12/2022. Réponse du pétitionnaire le 12/12/2022. Arrêté sans opposition émis le 22/12/2022.
- Dépôt le 21/11/2022 : DP 74 025 22 B0070 :
M. TURRETTINI Gérard, lieu-dit : « Grand Pré », zone Ap. Création de deux abris démontables pour chevaux avec nourrisseurs incorporés. Décision d'opposition à DP émise le 15/12/2022 : Travaux nécessitant de déposer une demande de permis de construire.
- Dépôt le 22/11/2022 : DP 74 025 22 B0071 :
SOLEIL VERT DE France pour M. LAGALISSE Clément, lieu-dit : « Les Nathées », zone Ud. Installation photovoltaïque en surimposition de toiture, surface de 30 m². Arrêté sans opposition émis le 13/12/2022.
- Dépôt le 28/11/2022 : DP 74 025 22 B0072 :
M. WERNERT Ghislain, lieu-dit : « Decourt », zone N. Réalisation d'une extension de 34,48 m² de surface de plancher, démolition de l'extension de 10 m² existante. Arrêté sans opposition émis le 19/12/2022.
- Dépôt le 29/11/2022 : DP 74 025 22 B0073 :
M. GUIGONNAT Bernard, lieu-dit : Le Veigeret », partie en zone Uh et partie en zone Ud. Réalisation d'une clôture en panneaux rigides, d'une hauteur de 1,50 m, partiellement directement au sol et partiellement sur muret existant. Arrêté sans opposition émis le 22/12/2022.

Délibération : Autorisation du Conseil municipal au Maire pour le dépôt d'une déclaration préalable

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'une tonnelle de jardin, type pergola, sur le terrain communal utilisé comme potager, situé section E, n°373, impasse de Thénières à Ballaison.

Cette tonnelle permettra de créer des zones d'ombre pour les cultures en pleine terre et augmentera l'espace de culture en faisant grimper des haricots, courges et autres légumes. L'ombre créée facilitera les récoltes et permettra d'économiser de l'eau.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer et signer une déclaration préalable pour ce projet de tonnelle de 3,6 m X 3,2 m.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer la déclaration

préalable se rapportant au projet de tonnelle de jardin, au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire à son dépôt et à son obtention.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **Fête de la nature** : elle se déroulera le samedi 29 avril prochain avec de multiples interventions (Apiculteur, personnel en charge de la protection des oiseaux ...) et la projection d'un film « Une Terre sans abeille », dans le cadre du Film vert. L'ensemble des actions seront organisées en collaboration avec le Printemps des Coquelicots.
- **Jardin partagé** : une tonnelle va être construite avec des matériaux de récupération pour protéger les plants.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

L'Echo de la Colline est en préparation avec une distribution prévue courant février.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Pour les travaux de la RD20, une réunion de préparation de chantier a eu lieu le mercredi 11 janvier. Le lancement des travaux est prévue le lundi 30 janvier pour une durée d'environ 7 mois.

INTERCOMMUNALITÉ

Information sur le Printemps des Coquelicots 21 mars au 21 juin 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier concernant le Printemps des Coquelicots qui se déroulera du 21 mars au 21 juin 2023.

Cette année, cet évènement sera présent sur l'ensemble du territoire de Thonon agglomération. Un recensement des actions de sensibilisation, d'animations relatives aux questions de transition écologique de chaque commune est attendu avant le 20 janvier.

La commission environnement se chargera de transmettre ces informations.

Délibération : Modification de la délibération n°14 du 01/11/2022 Annulation du reversement obligatoire de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que l'article 109 de la loi de finances pour 2022 a modifié la rédaction de l'article L331-2 du code de l'urbanisme, rendant obligatoire le reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement.

Pour ce faire, le reversement devait être formalisé par délibération, ce qui a été le cas pour la commune de Ballaison, par la délibération n°14 du 1^{er} novembre 2022.

L'article 15 de la loi de finances rectificative n°2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 annule l'obligation de reversement qui redevient qu'une possibilité (article 1379-I-16° et article 1379-II-5° du code général des impôts).

Les délibérations prises dans le sens d'un reversement obligatoire de tout ou partie de la taxe d'aménagement demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation le 1^{er} décembre 2022, de la loi de finances rectificative.

Ainsi, le texte prévoit la possibilité de revenir sur les décisions de reversement par délibération avant le 1^{er} février 2023.

Il est dès lors demandé au Conseil municipal :

- De modifier la délibération n°14 du 1^{er} novembre 2022 et de revenir à un reversement facultatif de tout ou partie de la taxe d'aménagement à Thonon Agglomération.

A l'issue de la discussion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de modifier la délibération n°14 du 1^{er} novembre 2022 et de revenir à un reversement facultatif de tout ou partie de la taxe d'aménagement à Thonon Agglomération.

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement de la population

Populations légales au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu de la part de l'INSEE, un courrier dénombrant la population totale (1 516 personnes) et municipale (1 495) de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023.

Résultats d'analyses de la qualité de l'eau

Monsieur le Maire informe avoir reçu les résultats d'analyses concernant le réseau de distribution d'eau dans la commune. Les résultats sont affichés en mairie.

Information sur le règlement de la location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe qu'une réflexion est envisagée concernant la location de la salle des fêtes en raison des problèmes récurrents liés au ménage. Une modification du règlement est à l'étude.

Courrier du Syane sur la hausse des prix de l'électricité pour 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier du Syane précisant qu'une augmentation de 56,2 % des prix de l'énergie est prévue pour 2023.

Courrier pôle métropolitain - Vision territoriale transfrontalière

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du lancement de la Vision territoriale transfrontalière des réunions sont prévues :

- Les 16 et 20 janvier prochains : Ateliers d'échanges ;
- Le 31 janvier prochain : Comités d'orientations politiques.

Courrier fresque du Climat

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une intervention des élus de Thonon Agglomération se fera le mercredi 1^{er} février pour présenter l'outil d'animation la Fresque du Climat, qui s'inscrit dans la charte du Grand Genève visant à sensibiliser les élus aux changements climatiques.

Réunion préparation du budget 2023

Une réunion de préparation du budget 2023 est prévue le lundi 27 février à 20 heures.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 1^{er} février 2023.

Clôture de la séance à 22 h 30.

Le secrétaire de séance
Sandra ROSSET

Le Maire
Christophe SONGEON

BALLAISON
JOURNÉE CITOYENNE
SAMEDI 25 MARS 2023
9H/12H

Nettoyage des fossés et bords de route
Ouvert à tous
Collation offerte à midi
Inscription en Mairie jusqu'au 20 mars

 www.ballaison.fr

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Féés - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile :** Cityall